GENERAL CONDITIONS FOR THE PURCHASE OF GOODS AND SERVICES

1. Introduction

1.1 These are the general conditions for the purchase of goods and services of Royal Kaak, meaning Kaak Groep B.V. and any of its group companies (each a "**Kaak Company**").

1.2 These conditions apply to all offers, orders and agreements for the (potential) sale of goods and/or supply of services by a supplier ("**Supplier**") to a Kaak Company as purchaser ("**Purchaser**").

1.3 The applicability of general conditions of sale and/or delivery of Supplier, regardless the form or name, is excluded. References in quotations, order confirmations and/or invoices shall have no effect.

1.4 Deviations from these conditions are only valid and binding if and to the extent that these are explicitly accepted by Purchaser in writing.

1.5 In the event of any discrepancy between any document and these conditions, a specific contract or order form issued by Purchaser if favorable to him ("**Purchase Order**") will prevail. Notwithstanding the foregoing, and as a general rule of interpretation, specific and/or exact terms will prevail over more generic terms.

2. Offers, conclusion of agreements

2.1 All offers and confirmation of Supplier are binding and irrevocable.

2.2 An agreement shall only be binding for Purchaser if and insofar as it has accepted the offer or placed a Purchase Order, such always in writing.

2.3 Purchaser reserves the right to revoke any order placed or made if Supplier fails to confirm receipt thereof within one week in writing by means of an order confirmation, unless Purchaser has already accepted delivery.

2.4 References to a quotation of Supplier will be deemed merely references to the description of the goods or services to be supplied.

2.5 A party may only rely on changes or additions to the agreement if and to the extent they are accepted by the other party in writing.

2.6 In the absence of an agreement, the delivery of goods and/or services shall be for the full risk and account of Supplier.

3. Prices

3.1 All prices are exclusive of V.A.T., but always inclusive of all other costs and rights, taxes, duties, levies, charges and the like.

3.2 All prices are fixed for the duration of the entire agreement and will not be subject to any indexation, price increase and/or surcharge, unless specifically agreed otherwise in writing. The risk of any price fluctuations and market circumstances on the supply market for the goods and services, including the availability of qualified personnel, whether foreseen or unforeseen, is fully discounted for in the agreed price.

4. Payment

4.1 Unless a payment schedule has been agreed in writing, the Supplier may present its invoice after delivery of the goods and/or performance of the services.

4.2 Invoices must contain the Purchase Order number and must comply with any requirements prescribed by law and the Purchaser's instructions.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES

1. Introduction

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à l'achat de biens et de services de Royal Kaak, c'est-à-dire Kaak Groep B.V. et toutes les sociétés de son groupe (chacune étant une « **Société Kaak** »).

1.2 Les présentes conditions s'appliquent à toutes les offres, commandes et contrats relatifs à la vente (potentielle) de biens et/ou à la fourniture de services par un fournisseur (« **Fournisseur** ») à une Société Kaak en tant qu'acheteur (« **Acheteur** »).

1.3 L'applicabilité des conditions générales de vente et/ou de livraison du Fournisseur, quelle que soit leur forme ou leur dénomination, est exclue. Les références dans les offres, les confirmations de commande et/ou les factures sont sans effet.

1.4 Les dérogations aux présentes conditions ne sont valables et contraignantes que si et dans la mesure où elles sont explicitement acceptées par écrit par l'Acheteur.

1.5 En cas de divergence entre un document et les présentes conditions, le bon de commande émis par l'Acheteur (« **Bon de commande** ») prévaudra. Nonobstant ce qui précède, et comme règle générale d'interprétation, les termes particuliers et/ou spécifiques et/ou exacts prévaudront sur les termes plus génériques.

2. Offres, conclusion d'accords

2.1 Toutes les offres et confirmations du Fournisseur sont contraignantes et irrévocables.

2.2 Un accord ne sera contraignant pour l'Acheteur que si et dans la mesure où il a accepté l'offre ou passé un Bon de commande, toujours par écrit.

2.3 L'Acheteur se réserve le droit de révoquer toute commande passée ou effectuée si le Fournisseur ne confirme pas sa réception dans un délai d'une semaine par écrit au moyen d'une confirmation de commande, à moins que l'Acheteur n'ait déjà accepté la livraison.

2.4 Les références à un devis du Fournisseur seront considérées comme de simples références à la description des biens ou des services à fournir.

2.5 Une partie ne peut se prévaloir de modifications ou d'ajouts au contrat que si et dans la mesure où ils sont acceptés par l'autre partie par écrit.

2.6 En l'absence d'accord, la livraison de biens et/ou de services se fait aux risques et périls du Fournisseur.

3. Prix

3.1 Tous les prix s'entendent hors T.V.A., mais comprennent toujours tous les autres coûts et droits, taxes, droits, prélèvements, charges et autres.

3.2 Tous les prix sont fixés pour la durée de l'accord et ne feront l'objet d'aucune indexation, augmentation de prix et/ou supplément, sauf accord spécifique écrit. Le risque de toute fluctuation des prix et des circonstances du marché de l'approvisionnement en biens et services, y compris la disponibilité de personnel qualifié, qu'il soit prévu ou non, est entièrement compris dans le prix convenu.

4. Paiement

4.1 Sauf si un calendrier de paiement a été convenu par écrit, le Fournisseur peut présenter sa facture après la livraison des biens et/ou l'exécution des services.

4.3 Unless a different payment term is prescribed by mandatory law, a payment term of 60 days will apply. This term will commence upon receipt by Purchaser of an invoice compliant with clause 4.1 and 4.2.

4.4 Payment does not imply approval, acceptance and/or delivery of goods and/or services.

5. Taxes

5.1 Supplier shall comply with the obligations arising from employments laws, social security laws and tax laws. This includes the punctual payment of taxes, social security contributions, compliance with contractual regulations concerning the treatment of workers, compliance with health and safety regulations in the workplace, duties and charges in connection with the supply of the goods and/or services, and in any event the Supplier shall indemnify the Purchaser against any claims or demands for sums in connection with and in respect of taxes, duties and charges.

5.2 Supplier shall indemnify and hold Purchaser harmless from all claims from employees, authorities or other third parties, as well as from any costs and damages, in relation to Supplier's breach of clause 5.1.

5.3 Notwithstanding clause 5.2, Supplier shall take all measures to avoid that Purchaser will become liable for any third party claims.

6. Warranty

6.1 Supplier warrants that all deliveries are free from defects, that all goods and services are of first class design, construction, performance, material, and quality, that they are safe and fit for the intended use and that they are in accordance with good engineering, best industry practices, sound workmanship, Purchaser's requirements, applicable specifications and all relevant laws and regulations. Supplier warrants that all its personnel and other individuals engaged by it for the delivery of the goods and services have sufficient skills, experience and ability and are in all aspects qualified for the work. Supplier warrants that the goods are free of encumbrances, retention of title or any other (limited) rights of third parties.

6.2 Any breach of the warranty laid down herein is considered a defect.

6.3 Unless agreed otherwise in writing, the warranty period will be 24 months from the date of delivery. During the warranty period Supplier is obligated to either remedy all defects or redeliver the goods and services at no charge unless the defect is caused by improper use or maintenance by Purchaser. It will do so without delay and always within the time frame reasonable set by Purchaser. The obligation to repair or redeliver is without prejudice to the liability of Supplier for any damages caused by the defects.

6.4 In case of replacement or repair, the full warranty period shall apply afresh as from the time of redelivery or repair.

6.5 Purchaser is entitled to have any defects remedied by a third party at Supplier's costs in case Purchaser has reasons to believe that Supplier will not be able to meet its obligations under clause 6.1 and/or 6.3, including the obligation to remedy the defects in time.

6.6 To the extent possible, Supplier (hereby) assigns all rights under warranties given by manufacturers or suppliers of goods, works or services forming (part of) the delivery to Purchaser.

4.2 Les factures doivent contenir le numéro du Bon de commande et doivent être conformes à toutes les exigences prescrites par la loi et les instructions de l'Acheteur.

4.3 À moins qu'un délai de paiement différent ne soit prescrit par une loi impérative, un délai de paiement de 60 jours s'applique. Ce délai commencera à courir à la réception par l'Acheteur d'une facture conforme aux clauses 4.1 et 4.2.

4.4 Le paiement n'implique pas l'approbation, l'acceptation et/ou la livraison de biens et/ou de services.

5. Taxes

5.1 Le Fournisseur s'engage à respecter les obligations découlant du droit du travail et de la fiscalité. Cela comprend le paiement en temps voulu des taxes, des cotisations de sécurité sociale, des droits et des frais liés à la fourniture de biens et/ou de services.

5.2 Le Fournisseur garantit l'Acheteur contre toute réclamation de la part d'employés, d'autorités ou autres tiers, ainsi que de tous les coûts et dommages, résultant de la violation de la clause 5.1 par le Fournisseur.

5.3 Nonobstant la clause 5.2, le Fournisseur prendra toutes les mesures pour éviter que l'Acheteur ne devienne responsable de toute réclamation de tiers.

6. Garantie

6.1 Le Fournisseur garantit que toutes les livraisons sont exemptes de défauts, que tous les biens et services sont de première classe en termes de conception, de construction, de performance, de matériaux et de qualité, qu'ils sont sûrs et adaptés à l'utilisation prévue et qu'ils sont conformes aux règles de l'art, aux meilleures pratiques industrielles, à une bonne exécution, aux exigences de l'Acheteur, aux spécifications applicables et à toutes les lois et réglementations pertinentes. Le Fournisseur garantit que l'ensemble de son personnel et les autres personnes engagées par lui pour la livraison des biens et services possèdent les compétences, l'expérience et les capacités suffisantes et sont à tous égards qualifiés pour le travail. Le Fournisseur garantit que les biens sont exempts de charges, de réserves de propriété ou de tout autre droit (limité) de tiers.

6.2 Toute violation de la garantie prévue par les présentes est considérée comme un défaut.

6.3 Sauf accord écrit contraire, la période de garantie sera de 24 mois à compter de la date de livraison. Pendant la période de garantie, le Fournisseur est tenu soit de remédier à tous les défauts, soit de livrer à nouveau les biens et services sans frais, à moins que le défaut ne soit causé par une utilisation ou un entretien inadéquat de la part de l'Acheteur. Il le fera sans délai et toujours dans le délai raisonnable fixé par l'Acheteur. L'obligation de réparer ou de procéder à une nouvelle livraison est sans préjudice de la responsabilité du Fournisseur pour tout dommage causé par les défauts.

6.4 En cas de remplacement ou de réparation, la période de garantie complète s'applique à nouveau à partir du moment de la nouvelle livraison ou de la réparation.

6.5 L'Acheteur est en droit de faire remédier aux défauts par un tiers aux frais du Fournisseur si l'Acheteur a des raisons de croire que le Fournisseur ne sera pas en mesure de respecter ses obligations en vertu de la clause 6.1 et/ou 6.3, y compris l'obligation de remédier aux défauts

7. Liability

7.1 Supplier is liable for, and will indemnify and hold harmless Purchaser from all claims, costs and damages, including personal damages, injury and death, relating to and/or following from any damages caused by (i) Supplier, its personnel, the persons and companies it engaged for the execution of the agreement and/or (ii) any defects, including defects in tools or materials used in relation to the performance under the agreement.

7.2 Time is always of the essence. In case Supplier fails to meet the agreed delivery date, milestone and/or planning, he will be liable for all costs and damages resulting from such failure. In addition, it will immediately forfeit a late delivery penalty. Unless otherwise stipulated in the purchase agreement, these late penalties shall be calculated on a weekly basis at 1% of the contract sum with maximum of 10%.

7.3 Supplier is not entitled to set-off or assign any claim, without the written permission of Purchaser.

8. Suspension / rescission / termination

8.1 Purchaser is entitled to suspend its obligations and/or to rescind or terminate the agreement in whole or in part by means of a written declaration, in the following situations:

i. Supplier is in breach of any of its obligations towards Purchaser and has failed to remedy such breach within a reasonable period after Purchaser's notice of default;

ii. Supplier has indicated or Purchaser has other reasonable grounds to believe that Supplier will not be able that to meet its obligations under the agreements within the agreed delivery date ("anticipatory breach"). Purchaser will only execute its rights in relation to an anticipatory breach after it has given Supplier a reasonable period to issue a proposal to address for the situation for Supplier's account and in a manner acceptable to Purchaser; and

iii. in case Supplier sells, transfer, terminates or liquidates a material part of its assets and/or business.

8.2 In case Purchaser exercises any of its rights hereunder, it is only obligated to pay Supplier the pro rata price for the goods and/or services already delivered, but with respect to the goods delivered, only in as far as Purchaser desires to keep the goods, all this without prejudice to Purchaser's right to compensation of any damages.

9. Insurances

9.1 Supplier shall obtain, maintain in effect and pay for adequate and sufficient insurance to cover for any liabilities arising from the deliveries to Purchaser, its legal relationship with any Kaak Company and/or under applicable laws. Purchaser may issue additional insurance requirements on a case by case basis, which Supplier shall also comply with.

9.2 Upon Purchaser's request, Supplier shall furnish written evidence of compliance with clause 9.1.

10. No subcontracting

Supplier is not permitted to assign or subcontract, in whole or in part, the execution of the agreement to any third party or to make use of personnel of third parties, without the written consent of Purchaser.

6.6 Dans la mesure du possible, le Fournisseur cède (par la présente) à l'Acheteur tous les droits relatifs aux garanties données par les fabricants ou les fournisseurs de biens, de travaux ou de services faisant partie de la livraison.

7. Responsabilité

7.1 Le Fournisseur est responsable et indemnisera l'Acheteur de toutes les réclamations, coûts et dommages, y compris les dommages corporels, les blessures et les décès, liés à et/ou résultant de tout dommage causé par (i) le Fournisseur, son personnel, les personnes et les sociétés qu'il a engagées pour l'exécution de l'accord et/ou (ii) tout défaut, y compris les défauts des outils ou des matériaux utilisés en relation avec l'exécution de l'accord.

7.2 Le temps est toujours un élément essentiel. Si le Fournisseur ne respecte pas la date de livraison, l'étape et/ou le planning convenus, il sera responsable de tous les coûts et dommages résultant de ce manquement. En outre, il sera immédiatement redevable d'une pénalité pour livraison tardive. Sauf stipulation contraire dans l'accord d'achat, ces pénalités de retard sont calculées sur une base hebdomadaire à raison de 1 % du montant du contrat avec un maximum de 10 %.

7.3 Le Fournisseur n'est pas autorisé à compenser ou à céder une quelconque réclamation, sans l'autorisation écrite de l'Acheteur.

8. Suspension / annulation / résiliation

8.1 L'Acheteur a le droit de suspendre ses obligations et/ou de résilier ou d'annuler le contrat, en tout ou en partie, au moyen d'une déclaration écrite , dans les situations suivantes :

i. Le Fournisseur a manqué à l'une de ses obligations envers l'Acheteur et n'a pas remédié à ce manquement dans un délai raisonnable après la mise en demeure de l'Acheteur ;

ii. Le Fournisseur a indiqué ou l'Acheteur a d'autres motifs raisonnables de croire que le Fournisseur ne sera pas en mesure de respecter ses obligations en vertu des accords dans le délai de livraison convenu (« violation anticipée »). L'Acheteur n'exercera ses droits relatifs à un manquement anticipé qu'après avoir donné au Fournisseur un délai raisonnable pour émettre une proposition visant à remédier à la situation pour le compte du Fournisseur et d'une manière acceptable pour l'Acheteur; et

iii. Au cas où le Fournisseur vendrait, transférerait, mettrait fin ou liquiderait une partie importante de ses actifs et/ou de son activité.

8.2 Si l'Acheteur exerce l'un de ses droits en vertu des présentes, il n'est tenu de payer au Fournisseur que le prix au prorata des biens et/ou des services déjà livrés, mais en ce qui concerne les biens livrés, uniquement dans la mesure où l'Acheteur souhaite conserver les biens, tout ceci sans préjudice du droit de l'Acheteur à l'indemnisation de tout dommage.

9. Assurances

9.1 Le Fournisseur doit obtenir, maintenir en vigueur et payer une assurance adéquate et suffisante pour couvrir toute responsabilité découlant des livraisons à l'Acheteur, de sa relation légale avec toute Société Kaak et/ou des lois applicables. L'Acheteur peut émettre des exigences

11. Inspection and testing

11.1 Purchaser is at all times entitled to inspect or to have inspected or to test or to have tested or to try out or to have tried out all goods and services, without charge from the Supplier, irrespective of where these goods are located or where these services are provided.

11.2 Inspection, testing, trying out, purchase and payment by or on behalf of Purchaser do not release Supplier from any obligation or liability.

12. Variations and changes of scope

12.1 Supplier shall not make any changes in designs or specifications except with the written consent or at written request of Purchaser.

12.2 Supplier shall follow up any reasonable instructions and make changes in or additions to agreed goods or services ("variations"), if technically possible. Without limiting the generality of the foregoing, these variations may include changes in design, quantity, delivery schedule, specifications, conditions, requirements etc.

12.3 All variations shall be executed and completed under the provisions of the agreement and these conditions.

12.4 In case a variation has impact on the price or delivery time, Supplier will inform Purchaser as soon as reasonably possible, to enable Purchaser to make a deliberate decision. In case the exact impact is unclear, Supplier will give an initial notice, as soon as possible followed by a more specific notice. Supplier will not be entitled to any additional price or extension of time if it failed to give timely notices in accordance with this clause 12.4.

12.5 Variations can only lead to an increase of the agreed price or to an extension of the agreed delivery time, if and to the extent such increase or extension is reasonable and evidenced with documents.

12.6 If a variation results in a decrease of the supply by Supplier, Purchaser is entitled to a proportional price decrease.

13. Information, specifications, design and drawings

13.1 Supplier shall use its professional skills and expertise to verify the accuracy, correctness and completeness of all specifications, designs, engineering, drawings and other information provided by Purchaser ("Purchaser Documentation"). Supplier shall notify Purchaser of the results of such verification. Any consequences of errors or omissions in Purchaser Documentation will be for the account of Supplier if and to the extent a professional, experienced and well-skilled Supplier should have been aware of the relevant error or omission after verification in accordance with the first sentence of this clause 13.1.

13.2 Supplier shall undertake that any applicable certificates of compliance or design approval from a certifying agency and/or all necessary approvals from the authorities shall be obtained in time and at the earliest available opportunity.

13.3 All documentation related to the goods and/or services such as test, inspection and quality certificates, packing lists, complete drawings, maintenance and instruction manuals, user guides, lists of spare parts and the like ("Supplier Documentation") shall be furnished to Purchaser on or before delivery, or so much earlier as reasonably requested by Purchaser. The Supplier Documentation shall be in the English language

supplémentaires en matière d'assurance au cas par cas, auxquelles le Fournisseur devra également se conformer.

9.2 À la demande de l'Acheteur, le Fournisseur fournira une preuve écrite du respect de la clause 9.1.

10. Pas de sous-traitance

Le Fournisseur n'est pas autorisé à céder ou à soustraiter, en tout ou en partie, l'exécution de l'accord à un tiers ou à faire appel au personnel de tiers, sans le consentement écrit de l'Acheteur.

11. Inspection et essais

11.1 L'Acheteur est à tout moment en droit d'inspecter ou de faire inspecter, de tester ou de faire tester, d'essayer ou de faire essayer tous les biens et services, sans frais de la part du Fournisseur, indépendamment du lieu où se trouvent ces biens ou du lieu où ces services sont fournis.

11.2 L'inspection, le test, l'essai, l'achat et le paiement par ou au nom de l'Acheteur ne libèrent pas le Fournisseur de toute obligation ou responsabilité.

12. Variations et modifications du champ d'application

12.1 Le Fournisseur n'apportera aucune modification aux conceptions ou aux spécifications, sauf avec le consentement écrit ou à la demande écrite de l'Acheteur.

12.2 Le Fournisseur suivra toutes les instructions raisonnables et apportera des changements ou des ajouts aux biens ou services convenus (« variations »), si cela est techniquement possible. Sans limiter la généralité de ce qui précède, ces variations peuvent inclure des changements dans la conception, la quantité, le calendrier de livraison, les spécifications, les conditions, les exigences, etc.

12.3 Toutes les variations seront exécutées et réalisées conformément aux dispositions de l'accord et des présentes conditions.

12.4 Si une modification a un impact sur le prix ou le délai de livraison, le Fournisseur en informera l'Acheteur dès que possible, afin de lui permettre de prendre une décision délibérée. Si l'impact exact n'est pas clair, le Fournisseur donnera un premier avis, dès que possible, suivi d'un avis plus spécifique. Le Fournisseur n'aura pas droit à un prix supplémentaire ou à une prolongation de délai s'il a omis de donner des avis en temps voulu conformément à la présente clause 12.4.

12.5 Les variations peuvent uniquement entraîner une augmentation du prix convenu ou une prolongation du délai de livraison convenu, si et dans la mesure où cette augmentation ou cette prolongation est raisonnable.

12.6 Si une variation entraîne une diminution de la fourniture par le Fournisseur, l'Acheteur a droit à une diminution proportionnelle du prix.

13. Informations, spécifications, conception et dessins

13.1 Le Fournisseur utilisera ses compétences et son expertise professionnelles pour vérifier l'exactitude, la justesse et l'exhaustivité de toutes les spécifications, conceptions, ingénierie, dessins et autres informations fournies par l'Acheteur (« Documentation de l'Acheteur »). Le Fournisseur notifiera à l'Acheteur les résultats de cette vérification. Toute conséquence d'erreurs ou d'omissions dans la Documentation de l'Acheteur sera à la charge du Fournisseur si et dans la mesure où un Fournisseur professionnel, expérimenté et bien formé aurait dû avoir connaissance de l'erreur ou de l'omission en

unless prescribed otherwise by the applicable laws or regulations)

13.4 Supplier warrants that all Supplier Documentation is accurate, correct and free from defects. Any breach of the warranty laid down herein is considered a defect.

14. Property of Purchaser

If Purchaser makes items available or is considered to have made items available to Supplier in relation to the delivery (including components, tool, molds, documents etc.) these items shall remain or become the property of Purchaser and Supplier is obliged to clearly mark as property of Purchaser to keep these things under him carefully to handle, store and insure. On request, a declaration of ownership will be handed or if requested by Purchaser, a deed of transfer will be signed.

15. Delivery

15.1 All goods will be delivered on the basis DDP (Delivered Duty Paid) in accordance with latest edition of the Incoterms. Goods will not be deemed delivered until a representative of the Purchaser has signed for acceptance of the delivery. Signature for acceptance of the delivery does not imply approval and/or conformity of the goods and/or services.

15.2 Supplier shall timely and adequately notify Purchaser of the exact time of delivery and of any threat of exceeding of the delivery time.

15.3 Deliveries in parts or deliveries scheduled prior to the agreed date of delivery require Purchaser's prior written approval.

15.4 The delivery is completed only if the agreed goods and/or services are delivered in their entirety and fully in accordance with the agreement at the location designated by Purchaser, including all Supplier Documentation and, if applicable, signed certificates of acceptance.

16. Packaging and transport

16.1 Goods must be marked and packed according to Purchaser's instructions and to the requirements of transport and destination. Goods shall be packed in a way to prevent damage or deterioration during transport.

16.2 Supplier shall take back any packaging upon Purchaser's request.

17. Intellectual and industrial property rights

17.1 Supplier warrants that (the use of) the goods delivered or services rendered do not infringe any intellectual or industrial property rights ("IPR") of third parties. Supplier shall indemnify and hold Purchaser harmless from and against any claim by third parties in this respect.

17.2 Drawings, illustrations, designs, models, calculations, operating procedures, stamps, molds, templates, tools etcetera furnished by Purchaser or manufactured under instructions of Purchaser or made by or on behalf of Supplier in connection with the deliveries, and the IPR related thereto, shall exclusively belong to Purchaser, which will also be considered as the maker and designer thereof, all this irrespective of whether they have been charged separately to Purchaser. Supplier shall do all that is necessary to effect this entitlement of Purchaser and to enable Purchaser to exercise these rights.

17.3 Supplier undertakes and warrants that neither Supplier nor any other person will assert against Purchaser or any third party any moral or other rights in or relating to Purchaser's aforementioned

question après vérification conformément à la première phrase de la présente clause 13.1.

13.2 Le Fournisseur s'engage à ce que tous les certificats de conformité ou d'approbation de conception applicables d'un organisme de certification et/ou toutes les approbations nécessaires des autorités soient obtenus à temps et dans les meilleurs délais.

13.3 Toute la documentation relative aux biens et/ou services, tels que les certificats d'essai, d'inspection et de qualité, les listes de colisage, les dessins complets, les manuels d'entretien et d'instruction, les guides d'utilisation, les listes de pièces détachées et autres (« Documentation du Fournisseur »), sera fournie à l'Acheteur avant ou au moment de la livraison, ou plus tôt si l'Acheteur le demande raisonnablement. La Documentation du Fournisseur doit être rédigée en anglais, à moins que les lois ou les règlements applicables n'en disposent autrement.

13.4 Le Fournisseur garantit que toute la Documentation du Fournisseur est exacte, correcte et exempte de défauts. Toute violation de la garantie prévue par les présentes est considérée comme un défaut.

14. Propriété de l'Acheteur

Si l'Acheteur met ou est considéré comme ayant mis à la disposition du Fournisseur des éléments en rapport avec la livraison (y compris des composants, des outils, des moules, des documents, etc.), ces éléments resteront ou deviendront la propriété de l'Acheteur et le Fournisseur est tenu de marquer clairement ces éléments comme étant la propriété de l'Acheteur et de les conserver sous sa responsabilité avec soin pour les manipuler, les stocker et les assurer. Sur demande, une déclaration de propriété sera remise ou si l'Acheteur le demande, un acte de transfert sera signé.

15. Livraison

15.1 Tous les biens seront livrés sur la base DDP (Delivered Duty Paid ou Rendu droits acquittés) conformément à la dernière édition des Incoterms. Les biens ne seront pas considérés comme livrés tant qu'un représentant de l'Acheteur n'aura pas signé pour l'acceptation de la livraison. La signature pour l'acceptation de la livraison n'implique pas l'approbation et/ou la conformité des biens et/ou services.

15.2 Le Fournisseur informera l'Acheteur en temps utile et de manière adéquate du moment exact de la livraison et de toute menace de dépassement du délai de livraison.

15.3 Les livraisons partielles ou les livraisons prévues avant la date de livraison convenue nécessitent l'approbation écrite préalable de l'Acheteur.

15.4 La livraison n'est achevée que si les biens et/ou services convenus sont livrés dans leur intégralité et en pleine conformité avec l'accord à l'endroit désigné par l'Acheteur, y compris toute la Documentation du Fournisseur et, le cas échéant, les certificats d'acceptation signés.

16. Emballage et transport

16.1 Les biens doivent être marqués et emballés conformément aux instructions de l'Acheteur et aux exigences du transport et de la destination. Les biens doivent être emballés de manière à éviter tout dommage ou toute détérioration pendant le transport.

16.2 Le Fournisseur reprendra tout emballage à la demande de l'Acheteur.

IPR and that all such moral or other rights are waived and extinguished.

18. Confidentiality

18.1 Supplier undertakes to keep strictly confidential all business and technical information originating from Purchaser and all information it has acquired in the framework of implementing the agreement. Such confidential information (a) shall not be disclosed by Supplier to any other person and/or company without the prior consent of Purchaser, (b) shall not be copied or used for any purpose other than for the carrying out of the agreement, (c) shall remain the property of Purchaser, (d) shall only be used for the execution of the agreement and (e) shall be returned at Supplier's risk and expense in good order and condition to Purchaser immediately upon request or on completion of the agreement.

18.2 Supplier undertakes to impose the same obligations on any employees and third parties which obtain the confidential information for the execution of the agreement and warrants that such employees and third parties will comply with such obligations.

19. Business Conduct, Safety and Environment

19.1 Supplier, its employees and any third party it engages shall duly observe all safety and environment regulations prescribed by government authorities and shall also adhere to all codes of conduct, rules and regulations pertaining to the relevant safety, health and environment policy which are in place on the work site or the delivery site. Costs related to the compliance with these codes, rules and regulations are for account of Supplier.

19.2 All accidents, environmental hazards and/or spills on the work site or the delivery site, shall be reported to Purchaser immediately.

19.3 Supplier shall comply with all the relevant labour laws applicable, including laws relating to their employment (including wages and working hours), health, safety, welfare, immigration and emigration, and shall allow them all their legal rights.

19.4 In addition to the provisions set out in Articles 19.1 through 19.3, the document *Code of Conduct Royal Kaak – Suppliers*, as published on www.kaak.com, shall apply. The Supplier commits to comply with its contents.

20. Disputes and Applicable Law

20.1 The relationship between Purchaser and Supplier, including the agreement, shall be governed by the laws applicable in the country where Purchaser has its primary office. The applicability of the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods from 1980 is explicitly excluded.

20.2 Any dispute between Purchaser and Supplier shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the competent court in the place where Purchaser has its primary office.

17. Droits de propriété intellectuelle et industrielle

17.1 Le Fournisseur garantit que (l'utilisation de) les biens livrés ou les services rendus ne violent aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle (« DPI ») de tiers. Le Fournisseur indemnisera l'Acheteur et le tiendra à l'écart de toute réclamation de tiers à cet égard.

17.2 Les dessins, illustrations, conceptions, modèles, calculs, modes opératoires, tampons, moules, gabarits, outils, etc. fournis par l'Acheteur ou fabriqués selon les instructions de l'Acheteur ou réalisés par ou pour le compte du Fournisseur dans le cadre des livraisons, ainsi que les droits de propriété intellectuelle y afférents, appartiendront exclusivement à l'Acheteur, qui sera également considéré comme le créateur et le concepteur de ces éléments, et ce indépendamment du fait qu'ils aient été facturés séparément à l'Acheteur. Le Fournisseur fera tout ce qui est nécessaire pour donner effet à ce droit de l'Acheteur et pour permettre à l'Acheteur d'exercer ces droits.

17.3 Le Fournisseur s'engage et garantit que ni le Fournisseur ni aucune autre personne ne fera valoir à l'encontre de l'Acheteur ou d'un tiers des droits moraux ou autres dans ou relatifs aux DPI susmentionnés de l'Acheteur et que tous ces droits moraux ou autres sont abandonnés et éteints.

18. Confidentialité

18.1 Le Fournisseur s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations commerciales et techniques provenant de l'Acheteur et toutes les informations qu'il a acquises dans le cadre de l'exécution de l'accord. Ces informations confidentielles (a) ne seront pas divulguées par le Fournisseur à toute autre personne et/ou société sans le consentement préalable de l'Acheteur, (b) ne seront pas copiées ou utilisées à d'autres fins que l'exécution de l'accord, (c) resteront la propriété de l'Acheteur, (d) ne seront utilisées que pour l'exécution de l'accord et (e) seront restituées, aux risques et frais du Fournisseur, en bon état et conditionnement à l'Acheteur immédiatement sur demande ou à la fin de l'accord.

18.2 Le Fournisseur s'engage à imposer les mêmes obligations à tous les employés et tiers qui obtiennent les informations confidentielles pour l'exécution de l'accord et garantit que ces employés et tiers respecteront ces obligations.

19. Conduite des affaires, sécurité et environnement

19.1 Le Fournisseur, ses employés et tout tiers qu'il engage doivent dûment respecter toutes les réglementations en matière de sécurité et d'environnement prescrites par les autorités gouvernementales et doivent également adhérer à tous les codes de conduite, règles et règlements relatifs à la politique pertinente en matière de sécurité, de santé et d'environnement qui sont en place sur le site de travail ou le site de livraison. Les coûts liés au respect de ces codes, règles et règlements sont à la charge du Fournisseur.

19.2 Tous les accidents, risques environnementaux et/ou déversements sur le chantier ou le site de livraison doivent être signalés immédiatement à l'Acheteur.

19.3 Le Fournisseur respectera le droit du travail du pays dans lequel il a son siège social et également du pays dans lequel il exerce ses services, y compris les lois relatives à l'emploi

(y compris les salaires et les heures de travail), à la santé, à la sécurité, au bien-être, à l'immigration et à l'émigration, et leur accordera tous leurs droits légaux.

19.4 En complément des dispositions énoncées aux articles 19.1 à 19.3 inclus, le document *Code of Conduct Royal Kaak – Suppliers*, tel que publié sur www.kaak.com, est applicable. Le Fournisseur s'engage à en respecter le contenu.

20. Litiges et droit applicable

20.1 La relation entre l'Acheteur et le Fournisseur, y compris l'accord, est régie par le droit du pays où l'Acheteur a son siège social. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 est explicitement exclue.

20.2 Tout litige entre l'Acheteur et le Fournisseur sera soumis à la juridiction exclusive du tribunal compétent du lieu où l'Acheteur a son siège social.